

il ne fait pas partie du présent crédit. Il s'agit d'un nouveau programme auquel l'Ontario a beaucoup contribué en répandant cette idée au Canada. L'Ontario a battu la marche en ce domaine. Au début ce n'était qu'un programme relatif aux routes d'accès aux régions minières. Plus tard il a été modifié afin d'englober les routes d'accès à toutes les ressources.

En somme, le gouvernement a emprunté cette idée lancée par l'Ontario et l'a appliquée à tout le Canada sous réserve de l'assentiment des provinces. Si nous ne pouvons révéler ce qui se passe au cours des négociations, c'est que la situation change de temps à autre. Si une province envisage une route qui n'est pas conforme à notre norme, savoir que la route doit donner accès à de nouvelles ressources, nous exigeons des modifications et cela peut donner lieu à des tergiversations. Si le public était tenu au courant des négociations, chacun s'en mêlerait et le programme perdrait son aspect logique et rationnel. Il incombe aux provinces de donner des routes à la population. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de routes en vue d'atteindre les ressources ou de protéger les forêts.

M. Slogan: Je félicite le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales d'avoir présenté ce crédit supplémentaire au montant de \$1,682,000. Je puis dire que je suis un de ceux qui ont le ministre en très haute estime parce que, à mon sens, il est un des ministres les plus sincères et les plus ardents au travail. Je sympathise simplement avec lui lorsque les gros blindés des premières rangées de l'opposition passent à l'attaque.

Je conviens avec le ministre que les provinces devraient avoir le dernier mot sur la façon de dépenser leur argent. A mon avis, nous ne devrions pas essayer de surveiller la façon dont on dépense dans les provinces. Je puis dire que dans ma propre province, au Manitoba, on a réclamé à grands cris un programme de routes d'accès. Je suis heureux que ce programme soit maintenant en marche. Il est bien connu que le feu et les insectes détruisent beaucoup plus de bois que n'en consomment les industries de pâte à papier et de papier. Je suis sûr que ce programme de routes d'accès aura pour effet de diminuer les risques d'incendie dans les forêts et qu'il sera beaucoup plus

avantageux pour les entrepreneurs de pâte à papier, leur permettant en effet de transporter le bois de régions les plus inaccessibles. Cela, en retour, abaissera leurs frais et épargnera de la main-d'œuvre.

Dans ma propre circonscription, nous avons une industrie de pâte à papier et de papier. En ce moment, le prix de la pâte de bois est plutôt à la baisse. Les occasions d'emploi créés par l'aménagement de ces routes apporteront, je pense, un certain correctif. Je suis certain que l'industrie de la pâte et du papier de ma circonscription se réjouit de cette mesure, et qu'il en va de même des bûcherons et aussi de la province du Manitoba. J'aimerais seulement demander au ministre, pour l'instant, s'il peut me dire quelle est la part de ce crédit qui est destinée à la province du Manitoba, et combien de personnes trouveront de l'emploi, au Manitoba, en vertu du programme?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Pour la période allant du 1^{er} novembre 1958 au 30 juin 1959, le montant estimatif pour le Manitoba est de \$992,400, dont nous devons fournir la moitié. L'an dernier, le total était d'environ \$232,000 pour le Manitoba. Le nombre d'hommes employés pour cette phase du programme au Manitoba, durant la première semaine de janvier, était de 269.

M. Carter: Puis-je demander au ministre s'il aurait l'obligeance de faire publier dans les *Débats* les chiffres pour toutes les provinces, comme on l'a fait pour le poste précédent?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je fournirai ces tableaux pour reproduction dans les *Débats* une fois le crédit adopté, car je n'en ai qu'un exemplaire.

M. Slogan: J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre a dit que le gouvernement fournira \$992,400 cette année, comparativement à \$232,000 l'an dernier. Ce dernier chiffre représentait-il tout le programme, ou seulement notre part du programme?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Seulement la part du gouvernement fédéral.

M. le président suppléant: Dois-je comprendre que la Chambre autorise le ministre à faire paraître dans les *Débats* le tableau dont il a parlé?

Des voix: D'accord.